ACTE DE CESSION DE DROITS À L'IMAGE D'UNE PERSONNE PHYSIQUE MAJEURE

Je soussigné(e)

Demeurant :

.....

Autorise les services de la Ville de Franconville-la-Garenne à fixer, reproduire et communiquer les photographies me représentant dans le cadre des actions menées par la ville de Franconville-la-Garenne, conformément à l'article 9 du Code Civil, et dans les conditions et limites suivantes :

➤ **Destination**
Tous usages à des fins de promotion et de communication des activités de la Ville de Franconville-la-Garenne *(notamment plaquette d'information, affiches, site web, Franconville le Mag', réseaux sociaux...)*

➤ **Exploitation**
Cession pour toute exploitation, notamment représentation et reproduction sur quelque support que ce soit, papier ou numérique. Les photographies sélectionnées l'ont été avec mon accord.

➤ **Durée de la cession**
La cession est effective pour une durée de 10 ans à compter de la signature du présent document.

➤ **Gratuité**
Cette cession est réalisée à titre gracieux.

Les photographies seront exploitées et utilisées uniquement par la Ville de Franconville-la-Garenne.
Elles ne seront utilisées que de manière valorisante.

Signature
Date :

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, la Ville de Franconville-La-Garenne, en tant que responsable de traitement, collecte vos données personnelles dans le cadre de votre autorisation de droit à l'image.
Elles sont utilisées uniquement pour communiquer sur les activités menées sur la ville de Franconville et conservées pendant 10 ans. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou retirer votre consentement à tout moment en écrivant à DPO@ville-franconville.fr. Vous pouvez également déposer une réclamation auprès de la CNIL.